



CIRCULAIRE N° 2026-088

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Appel à candidatures « Vëlosummer 2027 »

Luxembourg, le 21 octobre 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le ministère de l'Économie et le ministère de la Mobilité et des Travaux publics souhaitent organiser, en collaboration étroite avec les communes, le « Vëlosummer 2027 ». Nous souhaitons ainsi continuer à promouvoir le Luxembourg en tant que destination touristique pour les amateurs de vélo.

En effet, au vu du succès des éditions précédentes, une huitième édition aura lieu **du samedi 17 juillet au dimanche 22 août 2027**.

Pour cette raison, des groupements de communes sont de nouveau invités à proposer des itinéraires cyclables attractifs qui mettent en valeur les atouts touristiques des différentes régions au Luxembourg.

Si votre commune souhaite participer au « Vëlosummer 2027 », nous vous invitons à considérer les points suivants afin de faciliter la planification de cette nouvelle édition :

- **Circuits intercommunaux** : des circuits à vélo qui traversent plusieurs communes, voire différentes régions. Les circuits peuvent être proposés soit pour une durée d'un ou de deux week-ends, soit pour la durée entière du « Vëlosummer 2027 ».
- **Sécurité routière** : comme la sécurité à vélo doit être au cœur de la réflexion, il est conseillé de recourir au maximum aux itinéraires cyclables existants et aux chemins vicinaux. Si toutefois un itinéraire particulièrement attractif du point de vue cyclo-touristique ne peut être réalisé autrement, l'Administration des ponts et chaussées analysera si un tronçon de route étatique hors localité pourra être réservé, de façon temporaire, aux cyclistes et aux riverains dudit tronçon dans le cadre du « Vëlosummer 2027 ».



- **Itinéraires cyclo-touristiques** : les boucles cyclables peuvent être regroupées sous différents thèmes (culturel, familial, etc.) mettant en évidence les attraits touristiques de votre région. Chaque circuit devrait pouvoir être emprunté par tout type de vélo et idéalement présenter une distance se situant entre 15 et 50 km.
- **Intégration de manifestations** : afin d'enrichir l'expérience des cyclistes et d'élargir l'intérêt pour les acteurs locaux et régionaux, il est souhaitable d'intégrer des manifestations – existantes ou à organiser – dans l'offre du « Vëlosummer 2027 ». En effet, les éditions précédentes démontrent un intérêt marqué parmi les cyclistes pour les circuits comprenant des manifestations et animations.
- **Valorisation des attractions touristiques régionales, des établissements Horeca et des associations locales** : une collaboration avec les attractions et structures touristiques ainsi que les établissements Horeca se situant dans les environs des circuits à vélo proposés est vivement recommandée afin qu'ils puissent profiter de l'occasion pour accueillir les cyclistes. Il est également recommandé d'inciter les clubs locaux à participer au « Vëlosummer 2027 » avec des stands d'approvisionnement ou d'animation.



Vous trouverez de plus amples informations sur le site B2B du « Vëlosummer » en suivant ce lien ou par l'intermédiaire du code QR : <https://www.luxembourgtravel.lu/velosummer>
Outre le **bilan** de cette année et des informations générales sur l'appel à candidatures, vous y trouverez également une « **checklist** » afin de vous faciliter la soumission de votre itinéraire « Vëlosummer 2027 ».

En étroite coopération avec l'Administration des ponts et chaussées et les Offices régionaux du Tourisme (ORT), les différentes propositions seront analysées quant à leur faisabilité afin d'élaborer un concept cohérent d'itinéraires cyclables pour l'édition du « Vëlosummer 2027 ».

Nous vous invitons à envoyer vos propositions d'itinéraires cyclables jusqu'au 15 décembre 2026 à l'adresse suivante : velosummer@eco.etat.lu. N'hésitez pas à solliciter de l'aide auprès de votre Office Régional du Tourisme ou de nous faire part de vos questions sur velosummer@eco.etat.lu.

Finalement, nous vous saurions gré de bien vouloir vous adresser aux agents suivants du ministère de l'Économie et du ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour toute question ayant trait à la présente circulaire :

→ **Mme Anne Haag**
Ministère de l'Économie

tél. 247-74179

anne.haag@eco.etat.lu

→ **M. Ben Roderes**
Ministère de l'Économie

tél. 247-74756

ben.roderes@eco.etat.lu

→ **M. Jeff Biever**
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

tél. 247-84973

jeff.biever@mmtt.etat.lu

→ **M. Tom Juttel**
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

tél. 247-84945

tom.juttel@mmtt.etat.lu



Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Ministre délégué au Tourisme

Eric Thill

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Yuriko Backes